



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 50 - Motion relative à la réforme de l'organisation judiciaire

Motion relative à la réforme de l'organisation judiciaire

déposée au nom du Groupe majoritaire par les élu-es du Groupe Socialiste et Société civile républicaine ; du Groupe la République en marche, progressistes et Société civile ; du Groupe Europe écologie les Verts, Société civile ; du Groupe Parti communiste Front de gauche et du Groupe Société civile

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

L'indispensable effort de modernisation de notre système judiciaire qu'il soit civil ou pénal, doit être conduit en mettant les progrès techniques et les outils numériques au service de ses personnels et de ses usagers tout en renforçant les moyens matériels et humains consacrés à la justice.

Face à cette nécessité de réforme et attentifs aux besoins et attentes exprimés par les professionnels du monde judiciaire à Besançon comme dans le ressort de sa Cour d'Appel, les élu-es du Conseil Municipal de Besançon :

- Réaffirment leur vigilance à l'égard du mouvement de réflexion et de concertation consacré à l'adaptation territoriale du réseau des juridictions ainsi qu'à leur organisation administrative et financière.
- Prennent acte des assurances données par Mme la Garde des Sceaux dans son courrier du 8 janvier 2018 en réponse aux points d'attention qui lui avaient été adressés le 21 décembre 2017 par le Maire de Besançon.

La Ministre de la Justice y précise que la réforme se fera en conservant le maillage actuel de nos juridictions et en maintenant inchangées les implantations que nous connaissons aujourd'hui, conformément à la demande exprimée par le Maire et Président de l'Agglomération lors de son entretien avec les conseillers du Président de la République.

- Prennent acte de la réponse adressée par M. Dominique Raimbourg, ancien Président de la Commission des Lois, chargé par le Premier Ministre et la Ministre de la Justice de mener la mission de concertation sur ce projet de réforme, dans laquelle il préconise le maintien de la Cour d'Appel de Besançon et la conservation de ses compétences actuelles.
- Mandatent le Maire de Besançon pour évoquer les éléments de la démarche engagée avec la Garde des Sceaux, ainsi qu'elle en a offert elle-même la possibilité par écrit en s'affirmant attentive et à sa disposition pour échanger sur cette question essentielle qui doit satisfaire les intérêts de nos concitoyens en leur garantissant un accès à la justice simple, direct, transparent et rapide tout en garantissant aux justiciables les plus modestes des possibilités physiques de saisine et d'accompagnement et la garantie de leurs droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette motion.

Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. CROIZIER n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0